



## Commandement de payer perdu

-----  
Par toulei987

Bonjour, il y a environ 4 ans un huissier m'a remis un titre exécutoire commandement de payer il me semble. La somme était d'environ 10 000 euro pour un crédit que je ne pouvais plus régler suite à une perte d'emploi. J'ai demandé au cabinet de huissier un échéancier, et ils m'ont dit qu'ils feraient la demande au juge et qu'ils me recontacteraient lorsqu'ils auront une réponse.. cela fait donc longtemps que je n'ai pas eu de nouvelles..

Je ne retrouve plus les documents suite à un déménagement. Comment puis je retrouver les sommes à régler, les contacts etc... banque de France ?

Enfin cela fait donc plusieurs années, le huissier peut t'il venir faire une saisie ou autre ?

Merci pour vos réponses.

Bien cordialement

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Quelle est la nature de la dette ?

-----  
Par toulei987

C'est un crédit à la consommation contracté il y a environ 6 ou 7 ans.

-----  
Par toulei987

Voici le mail du cabinet de huissier qui date du 28 janvier 2019... depuis ,pas de nouvelles... :

Rebonjour,

J'adresse votre proposition à l'huissier métropolitain.

Je reviendrai vers vous dès que j'aurai eu de ses nouvelles.

Cordialement.

J'ai également un autre dossier que j'ai commencé à rembourser à une société de recouvrement à hauteur de 20% environ, et du jour au lendemain on me dit d'arrêter les versements car le créancier souhaite reprendre la main.. et ils m'ont demandé de le contacter par téléphone. Cependant, et avec le décalage horaire ( outre mer ) je n'ai jamais réussi à les joindre...

Que faire par rapport à ces dossiers ? Je risque une saisie ?